

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 7 (1941-1942)

**Heft:** 98

  

**Artikel:** M. Paul Ladame prend la parole

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-734641>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ainsi que les services rendus par des institutions telles que le *Science Service* aux *Etats-Unis* pour aider les producteurs à réaliser de bons films documentaires scientifiques. Par ailleurs, les départements d'Etat et les grandes entreprises industrielles y éditent, chacun dans leur spécialité, des films de caractère social ou publicitaire présentant un intérêt réel au point de vue de la technique. Il en va de même en *Angleterre*. Se plaçant au point de vue de la formation générale, la Commission on Educational and Cultural Films préconisait en 1932 déjà, dans un rapport sur

«The Film in National Life», la création «d'un organisme représentatif, capable d'exercer une influence effective et d'entrer en rapport avec l'industrie du cinéma, organisme qui représenterait les différents milieux intellectuels jusqu'ici dispersés». Le *British Film Institute*, créé en 1933, à la suite de ce rapport, considère comme une de ses principales tâches «d'établir un lien entre l'industrie du film et les intérêts culturels et éducatifs de la nation». Tel est également un des principaux objectifs du *South Africa Film Advisory Board* et de la *National Film Society of Canada*.

(A suivre.)

## Actualités suisses

*Un exploitant de la Suisse romande nous écrit sur ce sujet les réflexions ci-après qui ont le mérite de se placer sur un terrain positif et pratique :*

Tout en reconnaissant en principe qu'actuellement une actualité suisse contribuerait fortement à développer et à influencer des intérêts spirituels, culturels et nationaux, je me pose la question, quoique purement matérielle, mais certes très importante, de l'application pratique et du financement d'une telle entreprise.

1. L'idée de créer une *Gesamtwochenschau* composée en partie des différentes actualités étrangères commentées en Suisse par des Suisses, et en grande partie (env. 300 mètres) d'actualités suisses, a certainement germé dans le cerveau d'un idéaliste qui ne se rend pas compte de la technique de l'exploitation des salles.

a) Dans les grandes villes plusieurs cinémas devraient passer en même temps la même actualité et cette projection simultanée ennuerait la plupart des clients fréquentant plusieurs cinémas pendant la même semaine. Ce désagrément pourrait entraîner une diminution de la fréquentation des salles.

b) L'introduction d'une seule actualité, donc de la *Gesamtwochenschau*, porterait un grave préjudice aux cinémas d'actualités et causerait même un coup mortel à cette formule.

c) Le préjudice causé aux loueurs d'actualités serait par trop évident et il est superflu que j'insiste sur ce point.

2. *Actualité suisse d'env. 300 mètres* — dont 150 m d'actualités et env. 150 m de reportages appelés *Kurz-Monographie* — genre *Marche du temps*. Cette formule est certes d'un grand intérêt national, mais tout d'abord se pose la question du financement d'une entreprise de cette envergure. La production de 52 sujets de 150 mètres dont chacun reviendrait facilement à fr. 10000.— (ce que les producteurs confirmeront volontiers) n'est à la portée que d'un grand Etat qui a l'intention de se livrer à une intense propagande nationale. Les mêmes remarques peuvent être faites tant au sujet d'une actualité de 300 m qu'au sujet d'une *Gesamtwochenschau*, en ce qui

concerne l'accueil que le public réserverait à l'une ou l'autre des formules.

3. *Actualité suisse d'env. 200 m* dont 80 m de *Kurzmonographie*, genre *Marche du temps*.

Un court-métrage de ce genre peut passer dans plusieurs salles en même temps sans indisposer le public, c'est donc à mon avis la meilleure formule à adopter. Il semble aussi qu'il sera plus facile de trouver des sujets intéressants pour des bandes de 200 mètres que pour n'importe quelle autre formule envisagée. Je pense que tous les intéressés se rallieraient plus volontiers à ce système.

\*

Les exploitants suisses comprennent très bien tous les arguments exposés par la Presse et les Autorités, et s'ils ont toujours été et sont encore en faveur du principe du maintien et même de l'élargissement de l'Actualité suisse, il est toutefois de leur devoir d'attirer l'attention sur la possibilité

de réaliser l'un ou l'autre des projets actuellement à l'étude. Les difficultés techniques ont fait l'objet de bien des critiques et notre production de films suisses n'a, dans ce domaine, pas encore fait de grands progrès. Nous manquons de personnel qualifié, d'installations et d'appareils perfectionnés. En outre, la disproportion des frais de production et la possibilité restreinte de diffusion des films dans notre pays sont certainement des facteurs qui demandent une solution équitable.

La situation économique de la plupart de nos grandes salles dans les grandes villes n'est pas telle qu'en général on se l'imagine. On a facilement tendance à considérer le cinéma comme une des seules branches faisant encore de gros bénéfices, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Les loyers prohibitifs, les taxes multiples ainsi que le taux appliqué pour la location des films, sont des charges énormes qui passent inaperçues aux yeux des profanes. Il s'ensuit donc qu'on ne peut pas demander à l'exploitation de nouvelles charges qui grèveraient trop lourdement son budget.

Le financement de l'un ou l'autre de ces projets doit par conséquent être résolu sur une plus vaste échelle. Les autorités en premier lieu, étant intéressées à ce qu'une actualité suisse soit diffusée, devraient supporter la plus grande partie des frais. D'autres milieux, tels le tourisme et l'industrie, devraient aussi dans une forte proportion contribuer à couvrir une partie des frais. Dans ce cas, les exploitants de salles et les loueurs de films apporteraient leur part équitable à la réalisation d'une œuvre d'intérêt national.

En conclusion, je préconise la création d'une bande de 200 mètres avec le concours financier de tous les milieux intéressés et je souhaite que cette réalisation donne satisfaction à nos Autorités et atteigne le but proposé.

## M. Paul Ladame prend la parole

Dans tous les milieux cinématographiques, dans la presse et même les réunions publiques, on a discuté passionnément — et on continue à discuter — la question des *Actualités Suisses*. Nous avons déjà relaté les diverses opinions, les critiques et suggestions formulées au cours de ce débat; mettons aujourd'hui un point final à cette discussion, du moins temporairement, en reproduisant ici les récentes déclarations de M. Paul Ladame données à la «*Neue Zürcher Zeitung*». Sous le titre «*Muss das so sein?*» (Doit-il en être ainsi?), le distingué rédacteur en chef des *Actualités Suisses* s'explique:

«Les premières difficultés datent du jour où les *Actualités* ont été créées.

La décision du Conseil Fédéral du 16 avril, rendant obligatoire la présentation

des *Actualités Suisses* dans tous les cinémas, leur a valu, dès le début, d'innombrables adversaires. La plupart des directeurs de salles, bien que comprenant la nécessité d'une telle décision, ne voulaient, par principe, point accepter les ordres de Berne. Et je dois, hélas, constater que cette attitude hostile ne s'est guère modifiée jusqu'ici! A titre d'exemple, je voudrais mentionner que les opérateurs des *Actualités Suisses* officielles et moi-même,<sup>1</sup> sommes obligés de payer notre place dans les cinémas, tandis que les correspondants des actualités étrangères ont libre entrée dans la plupart des salles.

<sup>1</sup> Obs. de la réd.: l'A.C.S.R. a remis une carte de libre entrée en date du 27 mars 1941 à M. Ladame.

Le premier numéro des Actualités est sorti le 1er août. Elles n'étaient alors réalisées que par deux personnes. Le rédacteur en chef avait pour tâche la rédaction, la sélection et la préparation des sujets ainsi que la direction des prises de vues; le manque de temps et de collaborateurs auxiliaires l'obligeait, cependant, à laisser une part de son travail à l'unique opérateur, déjà surchargé, afin de pouvoir lui-même assurer l'administration.

L'unique opérateur n'avait pas d'aide et, ce qui est pire, même pas le matériel nécessaire. A l'exception de quelques vues prises par des correspondants occasionnels, il dut — jusqu'au 1er janvier 1941 — tourner seul tous les reportages. Il faut ajouter qu'il ne possédait qu'une seule caméra pesante, avec les accessoires, 100 kilogrammes, et qu'il devait emporter sur tous les lieux de prises de vues.

Le 1er janvier enfin, les Actualités ont connu une notable amélioration. Un second opérateur a été engagé, les deux cinéastes furent munis de caméras à main, et surtout, la longueur des bandes a été portée à 160 mètres, de façon à ce qu'il reste 148 mètres pour l'image.<sup>2</sup> Mais la voiture, qui est absolument indispensable, et l'essence ou les produits de remplacement, ne sont pas encore accordés, ce qui oblige les Actualités à renoncer, à l'avenir également, aux prises de vues directes.

On comprendra pourquoi, à l'heure présente, les Actualités ne peuvent pas être ce qu'elles devraient être, si l'on considère que le rédacteur en chef ne pouvait pas réaliser 50 sur 100 sujets choisis, soit parce que le lieu des prises de vues était trop éloigné des lignes des chemins de fer, soit parce qu'une prise de vue directe aurait été nécessaire, soit parce que les lampes à disposition étaient insuffisantes ou parce que le sujet prévu, pour susciter l'intérêt, aurait exigé la longueur complète de la bande, ou bien parce que sa réalisation aurait occupé l'opérateur plus de deux jours, etc. etc.

Un mot encore sur le public en général qui n'a pas encore compris la véritable mission des «Actualités Suisses». De nombreuses critiques nous ont été adressées parce que nous n'avions pas montré assez d'événements actuels tels que des matchs de football et de boxe, des accidents et d'autres faits divers. Cette attitude est entièrement fautive. Notre première tâche est la lutte contre la propagande étrangère devenant toujours plus forte, et qui menace d'inonder notre jeunesse. Mais cela n'est pas réalisable au moyen de quelques images sur des accidents ou matchs de football. Il en serait autrement, si nous disposions, au lieu de 148 m, 300 à 500 m de film. Alors, 100 à 200 m pourraient être consacrés aux événements actuels, et

<sup>2</sup> Selon une information de Berne, on prévoit maintenant un nouvel allongement de 40 mètres.

le reste aux problèmes et sujets plus profonds.

Il faut mettre plus de moyens à la disposition des Actualités. Dans la guerre, on ne lutte pas avec des pistolets à bouchon contre les tanks; il en est de même dans le domaine de la défense nationale spirituelle. Comme comparaison, je voudrais donner cet exemple: l'Ufa, présentant une bande d'actualités de 700 m environ, utilise chaque semaine pour ses prises de vues 35 000 m de négatif. Nos opérateurs ont, pour 160 m d'actualités, 500 m de négatif...

Une autre condition fondamentale est la compréhension et la bienveillance des diverses autorités militaires et civiles. Il ne devrait plus jamais arriver que nos opérateurs, munis de légitimations de l'Etat-Major de l'Armée et du Département de l'Intérieur, soient empêchés de prendre les vues qui leur sont ordonnées; qu'on les mette en arrestation; que leur matériel soit confisqué pendant des heures et qu'on les oblige même à quitter l'endroit sous menace de tirer sur eux!

Notre pays à été épargné par la guerre. Mais dans le domaine de la défense nationale spirituelle, nous livrons une lutte tenace contre des influences étrangères. Les Actualités Suisses réclament pour elles l'honneur de pouvoir combattre, en pre-

mière ligne, équipées des armes nécessaires.»

Espérons que ces déclarations si nettes, et qui expliquent bien des choses, ne resteront pas sans effet. Espérons qu'on comprendra en haut lieu la valeur d'actualités bien faites, et l'urgence de doter les Actualités Suisses de l'équipement et du personnel nécessaires. Une œuvre nationale de telle importance ne peut, ne doit pas être entreprise avec des moyens insuffisants!

On s'est plaint dans certains milieux des vives critiques à l'adresse des Actualités. Les explications fournies par M. Ladame, révélant les causes des défauts et lacunes, prouvent combien elles étaient justifiées. Et si l'on peut constater aujourd'hui quelques améliorations — nous serions les derniers à ne pas les reconnaître et à ne pas nous en réjouir — c'est en partie aux critiques qu'elles sont dues. Si celles-ci n'étaient peut-être pas toujours assez fondées, si elles dépassaient parfois les bornes, elles ont éveillé un peu partout des réactions de l'opinion publique et, certes, appuyé les justes exigences de M. Ladame et de la Chambre Suisse du Cinéma.

Aujourd'hui, les critiques dont certains, il y a quelques mois encore, conseillaient tout simplement la suppression des Actualités Suisses, demandent de les continuer, de les développer et de faire mieux.

## La nouvelle Réglementation de la Production Française

*Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique a publié récemment le communiqué suivant, portant réglementation de la production en France:*

### *Autorisation d'ouverture et cartes d'identité professionnelles.*

#### Généralités.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 octobre 1940, aucune «Entreprise appartenant à l'une des branches de l'Industrie cinématographique, ne peut exercer son activité qu'après obtention d'une autorisation délivrée par le Ministre chargé de l'Information, sur avis du Comité d'Organisation».

De plus, aucune personne physique soumise à la formalité de la carte professionnelle, ne pourra continuer son activité si elle n'est en possession de cette carte, sur laquelle devra être apposée une nouvelle vignette tous les trois mois.

Devront être munis d'une carte d'identité professionnelle:

#### 1<sup>o</sup> Dans les Sociétés:

- a) Sociétés anonymes:  
Le Président,  
Le Directeur général,  
Tous les Collaborateurs ayant la signature sociale.

#### b) S.A.R.L. et autres Sociétés:

- Les Gérants,  
Tous les Collaborateurs ayant la signature sociale.

#### 2<sup>o</sup> Dans les Entreprises individuelles:

- Le Propriétaire,  
Les Fondés de Pouvoirs.

#### 3<sup>o</sup> Tous les Chefs de Service, dont l'activité est, par sa nature, cinématographique.

#### 4<sup>o</sup> Les Représentants.

Les personnes intéressées doivent justifier d'une année d'exercice en cette qualité ou de deux années de fonction dans une branche de l'activité cinématographique ou connexe.

*Pour obtenir la carte d'identité professionnelle, le demandeur devra satisfaire aux conditions suivantes:*

- 1<sup>o</sup> ne pas être israélite,
- 2<sup>o</sup> justifier de sa capacité professionnelle.